



Mode de garde et conflit

Par Alexandra

Bonjour voilà je suis séparée depuis 3 ans du père de ma fille . Elle a 5 ans actuellement . Tout se passait très bien on est passé en jugement il y a deux ans nous sommes en garde alternée.

Cependant depuis 7 mois il est avec une nouvelle personne qui côtoie fréquemment ma fille. Je souhaitais rencontrer cette personne rapidement afin d'être rassurée. Elle m'a clairement envoyer sur les roses en me manquant de respect. Je les laisse depuis plusieurs mois mais ce week end les choses se sont empirees. J'ai fais du forcing pour la voir . Échec total . Elle et mon ex conjoint ont été porté plainte pour harcèlement. Je ne sais pas ce que je risque mais j'aimerais changer le mode de garde. Les semaines sont longues sans ma fille. Elle pense la même chose. On coupait la semaine je la prenais le mardi soir car elle est très fatiguée quand elle est chez son père, levée tous les jours à 6h cantine garderie nourrice etc. Depuis nos conflits bien sûr il je veut plus me l'a laisser les mardis. Je n'en peux plus comment faire. Merci a vous

Par Dominique Ferrante

Bonjour,

Vous devez saisir le juge aux affaires familiales pour demander au juge de modifier le mode de garde. Je vous conseille de préparer soigneusement votre dossier car le juge ne modifiera le mode de garde actuel que s'il estime que c'est dans l'intérêt de l'enfant.

Dominique Ferrante

Avocat à Paris[[url=https://www.ferranteavocat.com](https://www.ferranteavocat.com)][<https://www.ferranteavocat.com>[/url]]